

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### **relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol aux lieux-dits « Les Filaines» et « La Grange Sud » sur le territoire de la commune de Mont-Près-Chambord.**

Par arrêté préfectoral du 27 juillet 2021, une enquête publique relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol aux lieux-dits « Les Filaines» et « La Grange Sud » sur le territoire de la commune de Mont-Près-Chambord sera ouverte en mairie de Mont-Près-Chambord du lundi 23 août 2021 à 09h00 au vendredi 24 septembre 2021 à 17h00.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

**Demande de permis de construire** n° 041 150 21 D0004, déposée par la SAS URBA 320 dont le siège social est situé 75 allée Wilhelm Roentgen, CS40935, 34961 Montpellier Cedex 2. La SAS URBA 320 est représentée par Mme Stéphanie Andrieu.

**COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** : M. Claude Pitard est nommé commissaire-enquêteur.

**CONSULTATION DU DOSSIER** : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de Mont-Près-Chambord ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

#### **Horaires d'ouverture de la mairie de Mont-Près-Chambord :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h00 -15h30-17h00

Mercredi : 8h00 - 12h00

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Mont-Près-Chambord afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Mont-Près-Chambord, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : [ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr).

Les observations adressées par mail à l'adresses électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

#### **En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Mont-Près-Chambord :**

- le lundi 23 août 2021 de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 03 septembre 2021 de 14h00 à 17h00 ;
- le mardi 14 septembre 2021 de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 24 septembre 2021 de 14h00 à 17h00.
- 

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de Mont-Près-Chambord où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>